



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint par intérim à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 238 — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient.

M. LAGASSÉ, U. ASAGWARA, M. MARTIN et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. LAGASSÉ, U. ASAGWARA et M. SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M. MICHALESKI :

Proposition n° 9 : Proposition visant à exhorter le gouvernement fédéral à absorber le coût de la hausse des salaires au sein de la GRC

Attendu :

que le taux de criminalité ne cesse de croître au Canada en raison des politiques laxistes de la coalition libérale-néo-démocrate en la matière;

que des municipalités paient désormais plus cher pour les services de la GRC étant donné que le gouvernement fédéral a négocié, sans même les consulter, une hausse considérable des salaires des membres de la GRC;

que cette hausse exerce des pressions supplémentaires sur les budgets déjà limités dont les municipalités disposent pour fournir des services aux Manitobains;

que l'Association des municipalités du Manitoba a indiqué que cette hausse de 23,7 % allait avoir des répercussions négatives sur les municipalités;

que la GRC joue un rôle essentiel pour assurer la sécurité dans les quartiers résidentiels;

que les néo-démocrates provinciaux et fédéraux ainsi que les libéraux fédéraux ont tenu des propos favorables à la réduction du financement des services de police;

que cette attitude nuit aux relations que les gouvernements entretiennent avec les responsables de l'application de la loi;

que le gouvernement fédéral a la capacité et les moyens de faire parvenir des fonds à ces municipalités afin qu'elles financent leurs forces policières locales;

que les députés à l'Assemblée devraient s'entendre sur la nécessité d'augmenter — et non de réduire — le financement des services de police afin de lutter de manière adéquate contre la hausse de la criminalité qu'ont entraînée les politiques laxistes des néo-démocrates et des libéraux en matière de criminalité partout au Canada,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à financer de manière adéquate et juste la GRC et la hausse salariale qu'il a négociée plutôt que de faire porter ce fardeau aux municipalités de la province.

Le débat se poursuit.

MM. BRAR, WASYLIW, ALTOMARE et MOSES, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que M. MALOWAY interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 241) — *Loi sur la formation obligatoire des employés provinciaux (racisme systémique et droits de la personne)/The Mandatory Training for Provincial Employees (Systemic Racism and Human Rights) Act.*

(M. MOSES)

M. HELWER, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 8 mai 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*;
- projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur le privilège du constructeur (paiement rapide)/The Builders' Liens Amendment Act (Prompt Payment)*.

Composition du Comité :

- M. HELWER;
- M. le *ministre* JOHNSTON (Assiniboia);
- M. SANDHU;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* TEITSMA;
- M. WASYLIW.

Le Comité a élu :

- M. HELWER à la présidence;
- M. SCHULER à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 13 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur le privilège du constructeur (paiement rapide)/The Builders' Liens Amendment Act (Prompt Payment)* :

Roy McPhail
Chris Lorenc
Teri Urban

Steven Ness
Gail Little
Andrew Zimmermann
Kasia Kieloch
Michael Jack
Ron Hambley
Shawn Wood
Ramona Coey
Terry Henry
Julien Laflèche

Particulier
Manitoba Heavy Construction Association Inc.
Alliance des entrepreneurs généraux du
Canada — Section du Manitoba
Association canadienne de caution
The Manitoba Association of Architects
Intact Assurance
Institut de médiation et d'arbitrage du Manitoba
Ville de Winnipeg
Winnipeg Construction Association Inc.
Construction Association of Rural Manitoba Inc.
Manitoba Prompt Payment Coalition
Electrical Contractors Association of Manitoba
Mechanical Contractors Association of Manitoba Inc.

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur le privilège du constructeur (paiement rapide)/The Builders' Liens Amendment Act (Prompt Payment)* :

Denys Volkov

Association des municipalités du Manitoba

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur le privilège du constructeur (paiement rapide)/The Builders' Liens Amendment Act (Prompt Payment)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que soit ajouté, après l'article 16 du projet de loi, ce qui suit :

Examen

16.1(1) Au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du présent article, le ministre chargé par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'administration des modifications édictées par l'article 13 de la présente loi entreprend un examen détaillé de cette dernière. Il permet au public de présenter des observations dans le cadre de cet examen.

Dépôt du rapport à l'Assemblée

16.1(2) Le ministre visé au paragraphe (1) dispose d'un an après avoir entrepris son examen, ou de tout délai supérieur autorisé par l'Assemblée législative, pour déposer son rapport devant celle-ci.

Sur la motion de M. HELWER, le rapport du Comité est déposé.

M. ISLEIFSON, président du Comité permanent des affaires législatives, présente le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 8 mai 2023, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- *Projet de loi 21 — Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act;*
- *projet de loi 22 — Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act;*
- *projet de loi 25 — Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (pompiers affectés aux incendies échappés)/The Workers Compensation Amendment Act (Wildfire Firefighters);*

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (pompiers affectés aux incendies échappés)/The Workers Compensation Amendment Act (Wildfire Firefighters)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. ISLEIFSON, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets le 9 mai 2023.

(Document parlementaire n° 68)

M. SMITH (Lagimodière), *ministre des Relations avec les municipalités*, fait une déclaration au sujet de la Journée des fondations communautaires.

M^{me} NAYLOR et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M^{me} GORDON, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la fibrose kystique.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le *ministre* REYES, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. HELWER, BRAR et LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter le projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting)* — afin d'exiger que la province publie en temps opportun sur un site Web du gouvernement le nombre de décès causés par une surdose ainsi que les types de drogues et de médicaments en cause.

Conformément au paragraphe 34(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement à s'engager à assurer à la fois l'équilibre budgétaire et un coût de la vie abordable pour les familles manitobaines sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger